

DATES DE LA SAISON 2019

Dates	Lieu	Dépt	Type d'épreuve	Clubs/correspondants
17/02/2019	ST SULPICE DE ROYAN	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Côte de Beauté Cyclisme Royan Karim SOUCHON / kabssouchon@orange.fr
03/03/2019	MARANS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	VC Marandais Eric Michaud - 05 46 01 00 65 veloclubmarandais@gmail.com
10/03/2019	PRAILLES/LAMBON	79	Championnat départemental 79 Trophée Inter-départemental VTT PC	Martial FRAPPIER martial.frappier@wanadoo.fr 06 75 68 25 72
31/03/2019	COLOMBIERS	86	4 heures endurance — Départ 13h30 XC 11/12 et 13/14 ans départ 10h30 Trophée Inter-départemental VTT PC	ASAC Colombiers Laurent PICARD - 05 49 47 15 75 cyclo-vtt.colombiers@hotmail.fr
07/04/2019	ILE D'ELLE	85	Championnat départemental 17 Trophée Inter-départemental VTT PC	VC Marandais Eric Michaud - 05 46 01 00 65 veloclubmarandais@gmail.com
28/04/2019	ST LEGER	17	Championnat inter- départemental VTT PC (16, 17, 79, 86)	VTT PONTOIS Séverine JUMEAU / 06 64 85 73 44 vttpontois17@gmail.com
19/05/2019	BERUGES	86	X-Country — La Castorienne Trophée Inter-départemental VTT PC	Les Castors de Béruges Jean-Yves BERNIER 06 88 27 13 81/jy.bernier@free.fr
08 et 09/06/2019	LA MOTHE ST HERAY « Hors Trophée »	79	Championnat National VTT	CD UFOLEP 79
06/07/2019	AIGNONNAY	79	8 heures endurance Trophée Inter-départemental VTT PC	François PAPOT / ARP 79 06 84 80 36 39 / 05 49 05 85 72 3 ch. de la Voute / 79 370 Aignonnay
21/09/2019	MAUZE	79	4 heures Trophée Inter-départemental VTT PC	C Thouarsais Rémy BRUNET / 06 60 38 20 07
06/10/2019	PAYRE	86	CLM — X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	UVS Couhé Pascal TINON / Maxime BECQUET 06 76 71 58 84 / 06 08 33 13 22 www.uvc-couhe-com


TOUS LES SPORTS AUTREMENT
 POITOU-CHARENTES



Organisé par

le Comité Inter-départemental UFOLEP

Et la Commission VTT

Saison sportive 2019

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004 un challenge VTT intitulé aujourd'hui Trophée Inter-départemental VTT PC. Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier UFOLEP Inter-départemental PC de la saison sportive concernée.

Article 2 : Ce Trophée concerne, pour les classements, exclusivement les licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86) disposant de leur carton VTT 2019.

ENGAGEMENT et PARTICIPATION

Article 3 : Les épreuves, sauf le championnat inter-départemental qualificatif, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins de 3 ans ou d'une licence FFC.

Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter, avec le certificat médical, une autorisation parentale.

Depuis le 1er septembre 2012, l'organisateur doit souscrire une assurance dite « ACT » (Activités cyclistes temporaires) pour l'ensemble des participants ou autres assurances en responsabilité civile.

Seuls les licenciés UFOLEP R5 code activité (26014) peuvent prétendre à un classement dans ce Trophée.

Pour prétendre au maillot de champion régional il faut avoir un carton compétiteur depuis le championnat départemental.

Particularités pour les épreuves qualificatives au Championnat national : Un maillot de champion départemental obtenu en Tandem obligera les compétiteurs concernés à courir dans la même catégorie pour le régional, puis au national, et vice et versa pour un maillot obtenu en solo.

Article 4 : tous les règlements techniques nationaux de l'UFOLEP (exemples : embouts, cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

Des contrôles aléatoires pourront être faits lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

Article 5 : Les inscriptions :

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront au plus tard 48h avant l'épreuve.

Le compétiteur devra présenter sa licence et son carton le jour de l'épreuve.

Toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

Pour le Championnat régional, les engagements se feront uniquement sur dossier.

Epreuves	Licencié UFOLEP	Non licencié ou FFC	Jeunes -16ans
Compétitions XCO manches de Trophée + 4 heures	8 €	13 €	5 €
Championnat Inter-déptal	8 €		4 €
Epreuves d'endurance au dessus de 4 heures	Tarifs non imposés		Tarifs non imposés

Pour le

Championnat départemental, pour le département concerné les engagements se feront sur dossier, pour les autres départements engagements suivant le trophée.

Article 6 : Les tarifs d'inscription selon l'harmonisation Inter-départementale (16, 17, 79, 86) :

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée inter-départemental sera perçu par le Comité départemental 17, en sa qualité de comité chargé du suivi de cette discipline pour les 4 départements (16, 17, 79, 86).

Pour l'année sportive 2019, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation.

Article 7 : Tenue vestimentaire :

Sur toutes les courses du Trophée, le port du maillot du club est obligatoire.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion pour le Championnat inter-départemental.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir munis de leur maillot de club.

Le maillot de leader du Trophée de l'année précédente doit être porté sur toutes les manches de l'année suivante.

Si le leader du trophée est champion inter-départemental, c'est le port du maillot inter-départemental qui prévaut.

REGLEMENT SPORTIF

Article 8 : Le carton de la saison en cours est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année sportive concernée. Seuls les compétiteurs titulaires d'un carton le jour de l'épreuve se verront attribuer les points de leur classement à la dite épreuve.

Article 9 : les épreuves, attribueront le même nombre de points : 1er: 70 pts, 2^{ème}: 65 pts, 3^{ème}: 60 pts, 4^{ème}: 55 pts, 5^{ème} : 50 pts, 6^{ème} : 46 pts, 7^{ème}: 42 pts, 8^{ème}: 38 pts, 9^{ème}: 35 pts, 10^{ème}: 32 pts, 11^{ème} 29 pts, 12^{ème} 27 pts, 13^{ème} 25 pts, 14^{ème} 23 pts, 15^{ème} 21 pts, 16^{ème} 20 pts, 17^{ème} 19 pts, et ainsi de suite.

Les épreuves de type par équipe (ex: 4 heures) attribueront 55 points.

Article 10 : Classement au Trophée :

En 2019, 10 courses sont inscrites au calendrier, pour prétendre au classement il faudra avoir participé à 8 courses pour les catégories adultes.

Pour les catégories jeunes (11 à 16 ans), seules 9 courses sont au calendrier 2019, il faudra donc avoir participé à 7 courses.

Pour chaque course annulée, le quota de course sera déduit d'autant. Exemple : si 2 courses annulées, il faudra avoir participé à 6 courses pour les catégories adultes pour prétendre au classement.

Article 11 : 15 points de fidélité par épreuve du trophée seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

Article 12 : les 3 premiers classés de chaque catégorie seront récompensés.

La remise des récompenses du trophée 2019 se fera à date et un lieu à définir ultérieurement.

Article 13 : si un compétiteur d'un autre comité inter-départemental se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés UFOLEP

Article 14 : Pour l'épreuve de plus de 4 heures, les catégories jeunes (de 11 à 16 ans) peuvent participer mais ne seront pas classer au Trophée. Néanmoins, pour participer, ils devront se référer au temps de course maximal inscrit au règlement national. (cf épreuves d'Aigonnay) .

Jeunes :	Adultes masculins :	Adultes Féminines :	Tandem :
01/01/07 à 31/12/08 : 11 – 12 ans 01/01/05 à 31/12/06 : 13 – 14 ans 01/01/03 à 31/12/04 : 15 – 16 ans 01/01/00 à 31/12/02 : 17 – 19 ans	01/01/90 à 31/12/99 : 20 - 29 ans 01/01/80 à 31/12/89 : 30 - 39 ans 01/01/70 à 31/12/79 : 40 – 49 ans 01/01/60 à 31/12/69 : 50–59 ans Nés avant le 31/12/59 : 60 ans et plus	01/01/90 à 31/12/02 : F 17 – 29ans 01/01/80 à 31/12/89: 30 - 39 ans nées avant le 31/12/79: 40 ans et plus	1999 et plus

Article 16 : Réserves et réclamations :

Pour tous litiges, réclamations, faite remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission Technique Départementale. Celle-ci transmettra à la Commission VTT Inter-départementale des 4 départements (16, 17, 79, 86).

Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées.

Pour l'organisation des compétitions VTT en Poitou-Charentes un cahier des charges à été rédigé, nous invitons les organisateurs à en prendre connaissance pour parfaire à la qualité des épreuves du Trophée.

Les classements provisoires et définitifs sont en ligne sur le site Internet de l'UFOLEP 86.

<http://www.cd.ufolep.org/vienne>